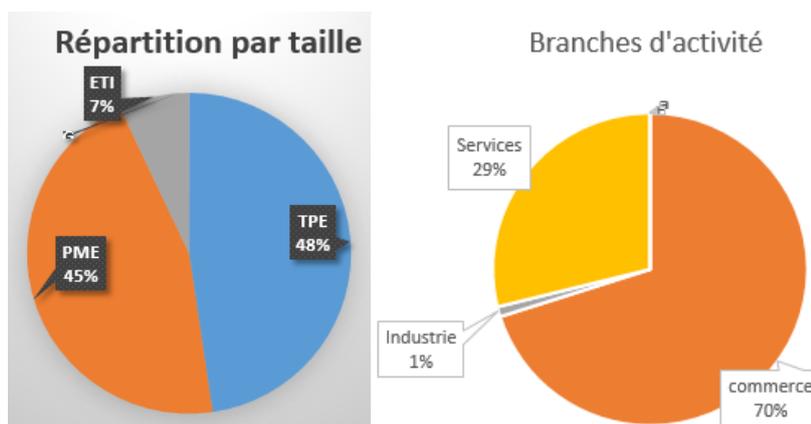
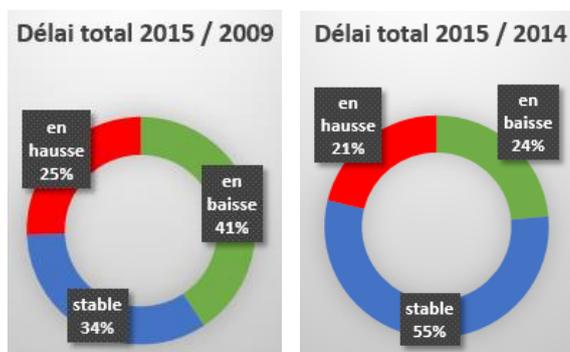


En 2015, le CODINF a proposé aux organismes professionnels de réaliser une enquête consolidable, afin d'accroître sensiblement la représentativité de ses résultats. De nombreuses entités s'y sont ralliées et les **1691 réponses recueillies** sont à la hauteur de cette mobilisation.

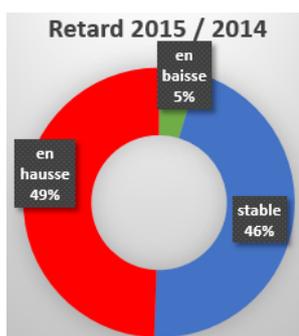


Le **déai total de paiement clients** des 86 adhérents du DLR qui ont répondu ressort à **61 jours**, soit 7 de plus que pour l'ensemble.



Par rapport à l'an dernier, le solde des perceptions des adhérents du DLR est légèrement baissier (de 3 points) alors qu'il est haussier de 12 points pour l'ensemble.

Par rapport à 2009, le solde des perceptions est baissier de 16 points, soit 3 de moins que la moyenne.



Le **retard de paiement clients** est de **51 jours**, soit 21 de plus que pour l'ensemble. De ce fait, le retard représente 84% du déai total, ce qui est le **pourcentage le plus élevé** des secteurs analysés.

Par rapport à l'an dernier, le solde des perceptions est haussier de 44 points, soit 17 de plus que la moyenne.

59% des fournisseurs ont noté un accroissement des **"faux litiges"** en 2015, soit 23 points de plus qu'au global ; c'est **la part la plus forte** de tous les secteurs étudiés.

## Délai de paiement de certaines catégories de clients

83% des adhérents du DLR sont concernés par les "**grandes entreprises**" pour 38% de leur CA.

Ils sont **moins bien payés que la moyenne** puisqu'aucun ne l'est de 0 à 30 jours (contre 6% au global) et qu'ils sont plus nombreux à être payés de 61 à 90 jours (5 points de plus) et au-delà de 90 jours (4 points de plus).

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours

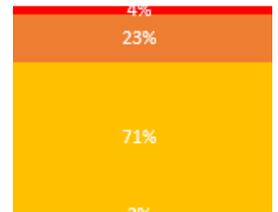


60% des adhérents du DLR sont concernés par les "**collectivités territoriales**" pour 6% de leur CA.

Ils sont plus souvent payés de 31 à 60 jours (11 points de plus qu'en moyenne) mais moins souvent de 0 à 30 jours (8 points de moins) et au-delà de 90 jours (2 points de moins).

Ils sont **22%** (3 points de moins que l'ensemble) à avoir constaté en 2015 une **hausse** du délai de paiement moyen de cette catégorie.

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours

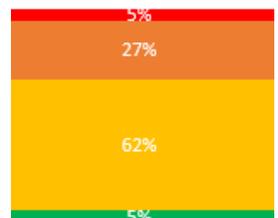


58% des adhérents du DLR sont concernés par "**l'Etat et les établissements publics**" pour 5% de leur CA.

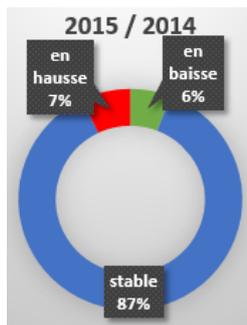
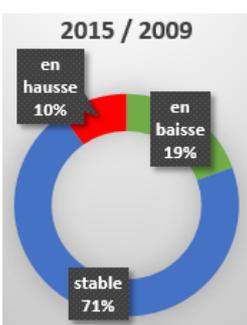
Ils sont moins souvent payés de 0 à 30 jours (3 points sous la moyenne) et au-delà de 90 jours (2 points de moins) mais plus souvent de 31 à 60 jours (3 points de plus).

De même, ils sont **31%** (4 points de plus que l'ensemble) à avoir constaté en 2015 une **hausse** du délai de paiement moyen de cette catégorie.

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours



## Délai de paiement fournisseurs

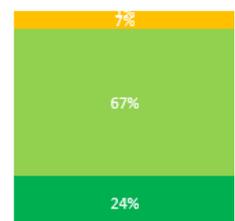


Ils paient moins souvent que la moyenne leurs fournisseurs à 30 jours (7 points de moins) et plus de 61 à 90 jours (3 points de plus). De plus, c'est le seul secteur étudié dont une part (1%) paie au-delà de 90 jours.

Par rapport à l'an dernier, le solde des perceptions est légèrement haussier (d'1 point) alors qu'il est baissier au global de 4 points.

### FOURNISSEURS

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours

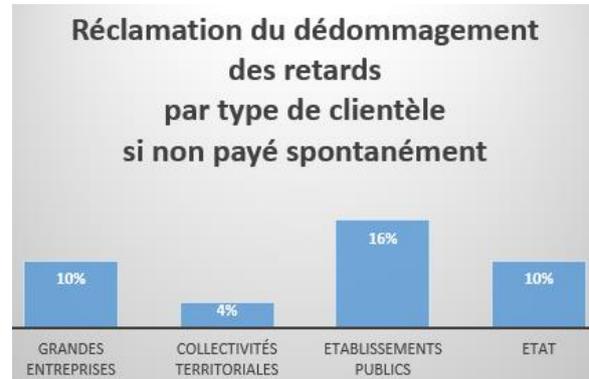


Sur 6 ans, les perceptions d'évolution sont plus stables que pour l'ensemble (de 7 points) et le solde est beaucoup moins baissier (de 9 points, contre 32 en moyenne).

## Dédommagement des retards de paiement

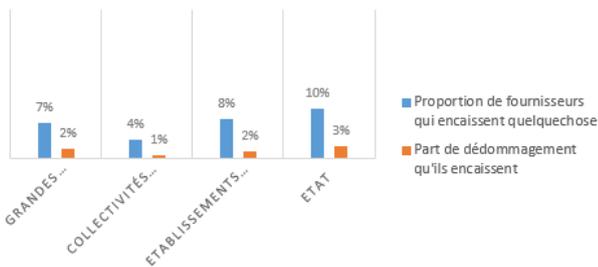
84% (10 points de plus que l'ensemble) des adhérents du DLR ont choisi le taux de pénalité minimal (3% l'an !).

Ils sont moins nombreux qu'au global à réclamer ce qui leur est dû par les grandes entreprises (9 points de moins) et les collectivités territoriales (2 points de moins).



32% ne spécifient pas l'indemnité forfaitaire de recouvrement (IFR) de 40€, pourtant obligatoire.

### PÉNALITÉS DE RETARD OU INTÉRÊTS MORATOIRES



Au final, ils les encaissent 3 à 4 fois moins sur l'ensemble des catégories de clients : grandes entreprises ou établissements publics (12 points de moins), collectivités territoriales ou Etat (19 et 20 points de moins)... C'est la plus pauvre performance de tous les secteurs !